

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL**  
**DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGOIS**  
**SÉANCE DU 2 AVRIL 2024 À 18 HEURES 30**

N° DEL2024\_051 : FERMES EN VILLE - CONVENTION DE REVERSEMENT À LA  
CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TARN

**L'an deux mille vingt quatre, le deux avril**

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 2 avril 2024 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, en date du 26 mars 2024.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Michel TREBOSC

**Membres présents votants** : Mesdames, messieurs,  
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Philippe GRANIER, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

**Membres présents non votants** :  
Madame Cindy PERLIN-COCQUART

**Membres excusés** :  
Messieurs Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Patrick MARIE

**Membres représentés** : Mesdames, messieurs,  
Laurence PUJOL (pouvoir à Michel FRANQUES), Gilbert HANGARD (pouvoir à Roland GILLES), Patrick BLAY (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Fabienne MENARD (pouvoir à Marie-Corinne FORTIN), Eric GUILLAUMIN (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Bernard DELBRUEL (pouvoir à Elisabeth CLAVERIE), Christine TAMBORINI (pouvoir à Thierry DUFOUR), Alfred KROL (pouvoir à Jean-François ROCHEDREUX)

**Conseillers communautaires en exercice** : 50 titulaires et 10 suppléants

**Quorum** : 26

**Votants** : 47

## **SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 2 AVRIL 2024**

### **N° DEL2024\_051 : FERMES EN VILLE - CONVENTION DE REVERSEMENT À LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TARN**

Pilote : Développement économique et de l'innovation

**Monsieur Gérard POUJADE, rapporteur,**

Le projet alimentaire territorial (PAT), piloté et animé par la Ville d'Albi, est une réponse aux enjeux alimentaires actuels. Labellisée en 2018 par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, cette démarche permet de promouvoir le développement d'une agriculture de proximité afin de favoriser l'accès à une alimentation locale, saine et durable pour l'ensemble des Albigeois.

Dans ce cadre, la Ville d'Albi a conventionné avec l'État (direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt - DRAAF Occitanie) afin de bénéficier de financements pour ses actions déployées au titre du PAT ainsi que celles de ses partenaires locaux. Une subvention globale de la DRAAF Occitanie d'un montant de 203 350,16 € a été attribuée. En suivant, la Ville d'Albi doit conventionner avec les porteurs de projets locaux pour leur reverser les subventions allouées aux différents projets.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois est membre du comité de pilotage et partenaire du PAT. Elle organise l'évènement bisannuel Fermes en ville. Pour rappel, Fermes en ville est une journée dédiée aux circuits courts alimentaires, rendez-vous des producteurs et des consommateurs. La dernière édition s'est tenue en septembre 2023 et a réuni près de 3 500 personnes.

La Ville d'Albi a conventionné avec le pilote de l'action à savoir la communauté d'agglomération pour un montant de 6021,62€ au titre de la réalisation de l'édition 2023 de Fermes en ville. Cet évènement étant organisé en partenariat avec la chambre d'agriculture du Tarn, la communauté d'agglomération doit aujourd'hui lui reverser une partie de la subvention qui lui était attribuée par la Ville d'Albi, soit un montant de 3 251,67€.

#### **Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 14 décembre 2021 autorisant la demande de subvention auprès de la DRAAF Occitanie,

VU la convention de financement signée le 8 avril 2022 entre la Ville d'Albi et la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 27 février 2024,

#### **ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,**

*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Toulouse ou d'un recours gracieux auprès de la communauté d'agglomération de l'Albigeois étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra être déférée au Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**DÉCIDE** de reverser à la chambre d'agriculture du Tarn une partie de la subvention à hauteur de 3 251,67 €, obtenue dans le cadre de l'organisation de la manifestation Fermes en ville 2023 (sous réserve des justificatifs adéquats transmis).

**VALIDE** la convention de reversement jointe avec la chambre d'agriculture du Tarn permettant l'attribution de la subvention.

**AUTORISE** madame la présidente à signer la convention ci-annexée.

Fait le 2 avril 2024,

La présidente,

Le secrétaire de séance,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Michel TREBOSC